

Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Normandie

Art. L.411-1 à 2 et R.411-1 à 14 du Code de l'Environnement ; Arrêté du 2 mars 2017

Délibération du CSRPN du 20 avril 2017

Bénéficiaire : [Le Neubourg](#)

Objet de la demande : [Champ de Bataille - abattage allée de hêtres](#)

Référence ONAGRE projet – demande : [2021-11-24x-01140](#) / [2021-01140-010-001](#)

Avis émis en séance plénière du CSRPN

Avis émis par l'expert délégué

MOTIVATION ou CONDITIONS

Après analyse du dossier technique annexé à la demande de dérogation déposée par la mairie de Le Neubourg (27), dans l'objectif de l'abattage d'une allée de hêtres dépérissants, dite « Allée de la Bataille » pour des raisons liées à la sécurité publique, l'expert-faune du CSRPN tient à préciser que les éléments portés à sa connaissance sont de bonne qualité, notamment au regard des propositions de mesures visant à « Eviter/Réduire/Compenser » l'impact sur le patrimoine naturel identifié. Il regrette toutefois que le volet relatif aux invertébrés (insectes) sapro-xylophages ait été insuffisamment développé. Une recherche plus ciblée en adoptant des méthodes spécialisées (tentes Malaise, pièges à phéromones, pièges polytraps, tamisage de terreau de quelques cavités...) aurait très certainement permis d'aller plus avant dans la connaissance de ce compartiment écologique des vieux bois et des peuplements d'invertébrés qui lui sont inféodés. De plus, la pose de pièges Barber (pièges d'interception) aurait peut-être mis en évidence la présence de certaines espèces de carabes comme *Carabus monilis* ou *Carabus auratus* dont les populations s'effondrent depuis plusieurs années dans nos agrosystèmes.

D'autre part, en l'absence d'indications précises sur le type de détecteur d'ultrasons utilisé, d'autant plus sur l'audition de signaux en hétérodyne, il peut y avoir un doute sur le signalement de la Pipistrelle pygmée dont les émissions peuvent être confondues, dans certaines conditions, avec celles de la Pipistrelle commune.

Si les mesures compensatoires/réductrices, telles que définies dans les propositions et issues des négociations sont à la hauteur des enjeux, l'expert regrette que le boisement au nord de l'allée n'ait pas été suffisamment intégré à la réflexion globale (en termes d'inventaires et de propositions de mesures), en tant qu'élément fondamental du fonctionnement écologique de la zone. Il est fort probable que ce massif héberge des populations-sources de certains taxons qui utilisent l'allée en tant que corridor. On pourrait aisément imaginer qu'outre la mise en place de dispositifs de nichoirs/gîtes, le transfert de billes de hêtres abattus, indemnes d'attaques de champignons, de l'allée vers le boisement, puisse être favorable en augmentant sensiblement la nécromasse de bois et l'apport/création de micro-milieus supplémentaires dans le massif.

En termes de replantation, il déconseille l'utilisation de l'érable sycomore, par trop envahissant, voire hégémonique, une fois installé et mûre, surtout dans les boisements en massif au sein desquels il est difficile à contrôler.

Pour améliorer la connaissance, notamment sur les insectes sapro-xylophages, il insiste sur le grand intérêt qu'il y aurait à faire procéder à la collecte et au tamisage du terreau des cavités lors des opérations d'abattage, afin de récupérer à la fois des données et des spécimens des espèces qui y seraient trouvés.

Enfin, Il souhaiterait, dans la mesure du possible, que les résultats du suivi de l'efficacité des mesures préconisées soient portés à la connaissance du CSRPN.

Ainsi, après avoir pris connaissance des motivations et des aspects méthodologiques et scientifiques, **il émet un avis favorable, sous réserve de considérer les quelques propositions ci-dessus, à la demande de dérogation déposée par la mairie de Le Neubourg.**

Avis favorable

Avis favorable sous conditions

Avis défavorable

Nom et qualité du signataire : Jean-François ELDER,
expert-délégué Faune du CSRPN Normandie
date de l'avis : 04/11/2021

signature

